

**SOUS-OFFICIER
DE GENDARMERIE
SUJETS-TYPES INÉDITS
CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE**

Marc DALENS

Ouvrage dirigé par Laurence Brunel



Ressources numériques

Retrouvez un fil d'actualité sur notre librairie en ligne :

<https://librairie.studyrama.com/store/page/356/sous-officier-de-gendarmerie-sujets-types-inedits-2026>

Mot de passe

Le code d'accès est le dernier mot de la partie I



AVANT-PROPOS	5
PARTIE I	
Composition de culture générale	7
1 Préparation à l'épreuve	9
■ Présentation de l'épreuve de composition de culture générale	9
<i>La finalité de l'épreuve de composition</i>	9
<i>Les principaux écueils à éviter</i>	10
■ Indications méthodologiques	11
<i>Comprendre le sujet</i>	11
<i>Définir la problématique du sujet</i>	11
<i>Réfléchir aux idées</i>	12
<i>Bâtir un plan</i>	12
<i>Organiser ses idées</i>	12
<i>Rédiger son devoir</i>	13
<i>Présenter sa copie</i>	14
2 Entraînement	15
■ Sujet inédit de composition n° 1	15
■ Sujet inédit de composition n° 2	19
■ Sujet inédit de composition n° 3	24
■ Sujet inédit de composition n° 4	27
■ Sujet inédit de composition n° 5	31
■ Sujet inédit de composition n° 6	35
■ Sujet inédit de composition n° 7	38
■ Sujet inédit de composition n° 8	43
■ Sujet inédit de composition n° 9	48
■ Sujet inédit de composition n° 10	52
■ Sujet inédit de composition n° 11	55
■ Sujet inédit de composition n° 12	60
■ Sujet inédit de composition n° 13	64
■ Sujet inédit de composition n° 14	67
■ Sujet inédit de composition n° 15	70

PARTIE II

Connaissances professionnelles (concours interne) 75

1 | Présentation de l'épreuve de connaissances professionnelles 77

- La finalité de l'épreuve de connaissances professionnelles 77
- Le programme de l'épreuve de connaissances professionnelles 77
- La notation de l'épreuve de connaissances professionnelles 79

2 | Sujets inédits 81

- Sujet inédit n° 1 81
- Sujet inédit n° 2 85
- Sujet inédit n° 3 88
- Sujet inédit n° 4 93
- Sujet inédit n° 5 97
- Sujet inédit n° 6 101
- Sujet inédit n° 7 107
- Sujet inédit n° 8 111
- Sujet inédit n° 9 114
- Sujet inédit n° 10 117

PARTIE III

Exposé devant le jury sur un sujet tiré au sort (concours externe) 121

1 | Présentation de l'épreuve 123

2 | Méthodologie de l'épreuve 124

- Sujet n° 1 126
- Sujet n° 2 129
- Sujet n° 3 132
- Sujet n° 4 135
- Sujet n° 5 138
- Sujet n° 6 141
- Sujet n° 7 143
- Sujet n° 8 145
- Sujet n° 9 147
- Sujet n° 10 149

ANNEXES

151

AVANT-PROPOS

La carrière de gendarme est l'une des plus stimulantes qui puisse être : au service de la collectivité, vous pourrez exercer des métiers très variés. Un même gendarme peut successivement travailler dans l'investigation criminelle, dans le maintien de l'ordre ou bien en tant que motard. Rares sont les professions qui permettent un aussi large choix.

Pour autant, le concours de sous-officier de gendarmerie est exigeant et sélectif. Il importe de bien vous préparer. C'est l'objet de ce manuel. Vous y trouverez des conseils et des sujets inédits d'annales corrigées du concours afin de vous former dans les meilleures conditions. Il vous préparera à la fois à l'épreuve de composition de culture générale (concours externe), à l'épreuve de connaissances professionnelles (concours interne réservé aux GAV) et à l'exposé devant le jury sur un sujet tiré au sort (concours externe).

Nous attirons votre attention sur le fait que ce manuel comprend exclusivement des sujets inédits corrigés d'annales des épreuves écrites du concours de sous-officier de gendarmerie. Sa lecture devra être complétée par celle du manuel *Sous-officier de gendarmerie*, notamment pour approfondir votre culture générale, mieux connaître le métier de gendarme et vous préparer à l'oral avec le jury. Il existe un manuel *Annales corrigées Sous-officier de gendarmerie*, qui pourra compléter votre entraînement.

Nous terminerons par quelques recommandations aux candidats :

- soyez réguliers dans votre travail et fixez-vous des objectifs de préparation compatibles avec vos obligations ;
- entraînez-vous à toutes les épreuves, sans en négliger une seule ;
- tenez-vous informé de l'actualité.

Bon courage dans votre travail et bonne chance à tous !

L'auteur

COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE

PARTIE I

(Durée : 3 heures ; coefficient : 5)

1 | PRÉPARATION À L'ÉPREUVE

■ PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE DE COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE

L'épreuve de composition ne concerne que les candidats du concours externe de gendarme.

Elle dure trois heures. Son coefficient est de 5.

Toute note inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire. Le fort coefficient et le caractère éliminatoire de cette épreuve impliquent de la préparer avec le plus grand sérieux. Vous trouverez dans le manuel *Sous-officier de gendarmerie* (Éditions Studyrama) une méthodologie détaillée de l'épreuve de composition.

La finalité de l'épreuve de composition

Selon l'arrêté du concours, l'épreuve de composition « consiste en la rédaction d'un devoir sur un sujet d'ordre général, ayant pour objectif d'évaluer les qualités rédactionnelles des candidats. Il est notamment attendu qu'ils aient une bonne culture générale et qu'ils présentent de bonnes aptitudes à exposer leur point de vue grâce à une argumentation pertinente. Le devoir devra être soigneusement organisé (introduction, parties, conclusion) et une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française ».

Comme on peut le voir, les attentes des correcteurs sont nombreuses :

- le style des candidats et leur maîtrise du français ;
- leur niveau de culture générale ;
- la capacité à argumenter ;
- l'équilibre et la pertinence de l'organisation du devoir.

Dans une composition, le correcteur s'attachera donc à évaluer la capacité de réflexion du candidat mais aussi sa qualité d'expression écrite. Les sujets proposés ne sont pas toujours liés à l'actualité de manière très proche. Pour autant, ils s'inscrivent tous dans le monde actuel.

Exemples de sujets des sessions précédentes du concours :

- L'histoire a-t-elle un sens ?
- On a dit et répété que la famille était le pilier de la société. Est-ce encore vrai ?
- Éduquer ou instruire : quel est le rôle de l'école ?

- La religion est-elle une alliée du pouvoir politique ?
- La sécurité est-elle l'affaire de tous ?
- Peut-on accepter que la santé coûte de plus en plus cher à la nation ?
- Quel est l'enjeu des politiques urbaines ?
- La nature peut-elle avoir des droits ?
- Faut-il une politique européenne de l'immigration ?
- Internet constitue-t-il le nouvel « opium du peuple » ?
- La science vous paraît-elle plus noble que la technique ?
- Pauvreté et exclusion : l'Europe peut-elle vaincre la misère ?
- Entre crainte et optimisme : quels sont les enjeux du vieillissement en France ?
- Le système français d'éducation permet-il l'égalité des chances ?
- La catastrophe de Fukushima a marqué l'opinion publique sur les dangers du nucléaire et le débat sur les énergies de substitution est relancé. Pour autant, l'énergie nucléaire vous paraît-elle définitivement condamnée ?
- Les jeux vidéo sont-ils un fléau ?
- Faut-il légaliser le cannabis ?
- Que pensez-vous de la violence des jeunes ?
- Que pensez-vous de l'augmentation récente des victimes de la route ?
- Une politique de prévention est-elle un outil valable pour lutter contre la délinquance ?
- Est-il utile d'apprendre l'histoire à l'école ?
- Selon vous, l'automobile est-elle facteur de progrès ou de nuisances ?
- De nos jours, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » a-t-elle encore un sens ?
- Que penser de la recherche et du développement des nouveaux véhicules dits « écologiques » ?

Les principaux écueils à éviter

Compte tenu de la sélectivité du concours et de l'élimination des candidats obtenant une note inférieure à 6 sur 20, il importe d'être bien conscient des principaux écueils à éviter :

- la rédaction d'un devoir hors sujet : vous devez parfaitement comprendre le sens du sujet ;
- l'absence de plan : votre développement doit être cohérent et équilibré ;
- le raisonnement sectaire : tout en prenant position de manière argumentée, vous devez vous montrer nuancé ;
- le raisonnement purement théorique : vos idées et arguments doivent s'appuyer sur des exemples concrets ;
- l'absence de raisonnement : votre devoir ne doit pas être une discussion du type « café du commerce », il vous appartient de démontrer vos capacités de réflexion en avançant une argumentation structurée au moyen de connecteurs logiques ;

- le devoir au style médiocre : ne cherchez pas à produire de grands effets littéraires, préférez les phrases simples et bien construites dont le sens apparaîtra de manière limpide à votre correcteur ;
- le devoir illisible : faites des efforts de présentation (sautez des lignes, aérez votre devoir...) et d'écriture (pas de « pattes de mouche »...) ;
- le devoir truffé de fautes d'orthographe : relisez-vous une fois votre devoir terminé et, si vos bases en orthographe sont faibles, faites des dictées ;
- le devoir inachevé : les brouillons ne sont pas corrigés, vous devez apprendre à gérer au mieux les trois heures de l'épreuve.

■ INDICATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Comprendre le sujet

La première étape pour tout candidat est de bien comprendre le sujet : de cette exacte compréhension dépendra la réussite du devoir. Prenez donc le temps de bien lire le sujet. Chaque mot, adjectif, verbe, temps de conjugaison ou signe de ponctuation a son importance. Tous ces éléments seront utiles, notamment pour délimiter le sujet.

Une lecture complète et répétée du sujet vous conduira à en comprendre le sens exact, et donc à ne pas risquer de traiter seulement une partie du sujet ou de rédiger un devoir hors sujet.

Définir la problématique du sujet

L'analyse du sujet doit vous permettre de dégager rapidement et avec justesse la problématique. On attend ainsi d'un candidat qu'il réfléchisse au problème posé dans le sujet, qu'il sache en dégager l'intérêt. En aucun cas, il ne s'agit d'un devoir où le candidat récite ses connaissances sur un sujet donné. Dans une dissertation, vous devez être à même de saisir les enjeux et implications du sujet. Lorsque le sujet pose une question, il est plus facile de cerner sa problématique (= « le problème posé par le sujet »).

Le jury attend du candidat une démarche de réflexion et d'argumentation face à une question ou à un problème important. Dégager la problématique du sujet (entendue comme sa reformulation réfléchie) permet d'explorer les potentialités du sujet et d'en démontrer l'intérêt.

Dans le cas où le sujet est posé sous forme de question, la définition de la problématique du sujet est relativement simple, voire évidente. Le libellé du sujet peut également poser clairement sa propre problématique.

Dans l'hypothèse, plutôt rare, où le libellé du sujet ne définit pas explicitement la problématique, il vous appartiendra de la cerner par vous-même. Le plus simple est de réfléchir aux implications du sujet et de vous demander quelles sont les questions les plus importantes liées au sujet (positif ou négatif, progrès ou recul...).

Réfléchir aux idées

Une fois que le sujet est bien compris et que sa problématique vous apparaît clairement, il vous faut réfléchir aux idées que vous allez inclure dans votre devoir. Ces idées proviendront à la fois de votre réflexion personnelle autour du sujet, de faits d'actualité, de vos connaissances et de votre expérience personnelle. Le plus simple, dans un premier temps, est d'inscrire au brouillon les idées telles qu'elles vous viennent à l'esprit. Dressez une liste de ces idées, que vous ordonnerez ensuite afin d'organiser votre développement en deux parties distinctes. Lorsque vous réfléchissez aux idées, mettez-les toujours en rapport avec la problématique du sujet : vous éviterez ainsi un risque de hors sujet et il sera plus facile pour vous d'organiser votre devoir.

Bâtir un plan

Le plus simple est de suivre l'architecture suivante : une introduction, un développement en deux parties distinctes et une conclusion. Sauf si vous manifestez des dispositions particulières et reconnues en la matière, nous vous déconseillons les plans en trois parties. Préférez toujours les plans simples. Le plan peut être suggéré par le libellé du sujet.

Pour les autres sujets, choisissez des articulations simples : Pour/Contre, Avantages/Inconvénients, Problème/Solution, Causes/Conséquences, Oui/Non... Dans l'articulation des deux parties, il est préférable de finir votre devoir sur une note positive. Abordez donc toujours les aspects positifs dans la seconde partie du développement.

Organiser ses idées

Une fois le plan arrêté, faites un tableau au brouillon en dressant deux colonnes qui seront chacune les deux parties du plan. Inscrivez, dans chaque colonne, les idées que vous allez développer dans chacune des parties. Pour organiser les idées entre elles, tenez compte de la clarté de votre raisonnement, de la logique du sujet ou de sa chronologie. Cette organisation du développement est importante car vous serez noté en fonction de la clarté de votre raisonnement et de votre capacité à argumenter. De même, lors de cette étape, vous veillerez à vérifier la pertinence de vos idées. Chaque argument ou exemple doit être relié à la problématique posée par le sujet.

Sur le plan de l'organisation des idées, votre argumentation doit être logique et convaincante : allez toujours du moins important au plus important, du plus évident au moins évident. Les idées doivent marquer une progression.

Il est indispensable d'organiser votre devoir en sous-parties. Celles-ci seront au nombre de deux, mais il est possible de concevoir un devoir avec trois parties. Cependant, si l'une de vos parties compte trois sous-parties, l'autre partie devra également compter trois sous-parties. Il importe en effet de toujours atteindre un équilibre entre les différentes parties du devoir.

Rédiger son devoir

Contrairement au développement, il peut être utile de rédiger votre introduction au brouillon. C'est elle qui va donner une première impression au correcteur concernant votre devoir. La première phrase de l'introduction amène le sujet. Cela peut se faire au moyen, par exemple, d'un fait, d'un événement de l'actualité ou d'une citation. Ensuite, vous devez problématiser le sujet. En quelques phrases, vous démontrez quel est l'intérêt du sujet, quelles sont ses implications et quels aspects contradictoires il peut présenter. Enfin, vous annoncez votre plan.

Lors de la rédaction du devoir, utilisez le plan détaillé sous forme de tableau que vous avez établi précédemment. S'il est convenablement établi, la rédaction des deux parties du développement sera relativement aisée. Pour ne pas rester trop théorique, veillez à appuyer chaque idée par un ou plusieurs exemples concrets. Lorsque vous évoquez des faits précis, essayez de les rattacher à une idée générale afin d'établir une argumentation claire et solide. À la fin de chaque partie, faites une synthèse de votre développement. Partez toujours des idées pour aller aux exemples ou aux faits.

Dans votre argumentation, restez nuancé, même s'il vous appartient de défendre vos arguments et positions. Dans le même ordre d'idée, tenez-vous à l'écart des opinions polémiques. Lors de la rédaction proprement dite, faites un nouveau paragraphe chaque fois que vous passez à une idée nouvelle. Soignez les transitions entre les différentes idées et parties du développement.

La conclusion est généralement assez courte. Elle comporte, en quelques phrases, une synthèse des deux parties du développement. Ces quelques phrases doivent constituer votre réponse à la question posée par le sujet. Il est souhaitable de terminer par une ouverture, en reprenant le problème posé par le sujet et en l'incluant dans une perspective plus large.

Présenter sa copie

Rien n'est plus désagréable pour un correcteur que d'avoir affaire à une copie illisible. Faites donc des efforts de présentation :

- écrivez à l'encre bleue ou noire, à l'exclusion de toute autre couleur ;
- ne faites pas de rature ;
- sautez des lignes entre les différents paragraphes et parties de votre devoir (une présentation aérée est toujours plus agréable) ;
- adoptez une écriture lisible, sans « pattes de mouche » ;
- faites attention aux ruptures d'anonymat (copie signée, utilisation de plusieurs couleurs, signes distinctifs...).

2 | ENTRAÎNEMENT

■ SUJET INÉDIT DE COMPOSITION N° 1

Sujet

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

Niveau de difficulté : ★ ★

Sujet : Les réseaux sociaux menacent-ils la démocratie ?

■ Analyse du sujet

Le sujet implique une réflexion au sujet de la nature réelle et de la place désormais prise par les réseaux sociaux présents sur Internet.

Il convient ainsi de s'interroger sur l'influence qu'ils auraient dans une démocratie où la liberté d'expression et la souveraineté populaire sont des valeurs fondatrices et constitutionnellement reconnues.

■ Problématique

Le sujet implique donc de s'interroger sur l'importance prise par les réseaux sociaux et les entreprises supports ou alliées, que l'on a pris l'habitude de désigner sous le terme de GAFAM, dans les domaines politique, social et intellectuel. Leur influence massive et leur capacité de censure interrogent en effet sur la possibilité d'une menace pour la démocratie.

■ Construction du plan

Il est préférable de recourir à un plan globalement critique :

- I. L'influence des réseaux sociaux au sein des démocraties
- II. La nécessité de pouvoir s'affranchir de leur influence

Corrigé

Introduction

Pendant longtemps, les médias ont été désignés comme le quatrième pouvoir. Depuis la généralisation d'Internet, ils sont devenus le premier pouvoir au sein des démocraties libérales. Dans le même temps, les réseaux sociaux ne sont plus restés des cercles virtuels de sociabilité, mais sont devenus des médias, au sein d'organes de diffusion de l'information animés par une vision spécifique de la société. Ainsi, la généralisation d'un accès quasi-permanent à Internet, *via* un ordinateur et un téléphone portable, l'instantanéité de l'information, l'accélération des commentaires sans recul critique, l'interprétation immédiate de toute image ou vidéo, la diffusion très rapide par et auprès de chacun et la massification des réseaux sociaux ont créé à la fois une sorte de capacité de sidération chez les citoyens et une forte crainte au sein de l'exécutif.

Cet état de fait ne manque pas d'interroger sur les fondements traditionnels de toute démocratie digne de ce nom. De fait, historiquement, la démocratie est fondée sur des valeurs essentielles comme la liberté d'expression, la confrontation des idées et la souveraineté populaire. Ces valeurs peuvent être directement menacées par l'influence des réseaux sociaux sur les citoyens et sur les autres pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), ainsi que par leur capacité de censure.

Par conséquent, compte tenu du rôle et de l'importance des réseaux sociaux au sein des démocraties libérales, il est indispensable de s'interroger sur la réalité de leur influence et des fondements de celle-ci. Si l'existence d'une menace pour la démocratie devait être démontrée, il conviendrait de mettre en avant les moyens de recouvrer une liberté de pensée et de parole, qui sont indispensables au plein exercice des droits citoyens.

Développement

Première partie : L'influence des réseaux sociaux au sein des démocraties libérales

Initialement, les réseaux sociaux étaient présentés et perçus comme des moyens ludiques et agréables de constituer des chaînes virtuelles de liens sociaux. Retrouver des amis perdus de vue, donner des informations à des proches et communiquer des photos sont des fonctions qui ont puissamment contribué à leur succès public.

Par la suite, les réseaux sociaux sont devenus des vecteurs de libre expression de multiples courants d'idées sociales, religieuses, philosophiques ou politiques. Ainsi, des idées qui n'étaient pas mises en avant, et parfois loin de là, dans les médias dominants ont pu trouver un espace de libre expression et de débat. Le réseau social Twitter permet ainsi de relayer des informations et

d'assurer une audience à des sites internet. Dans un contexte social marqué par des restrictions juridiques et judiciaires croissantes à la liberté de pensée, d'expression et de débat, les réseaux sociaux apportaient un souffle bénéfique de liberté.

Cependant, depuis désormais quelques années, cette situation a disparu et a laissé place à une forme de justice et de censure privées qui s'est généralisée sur les réseaux sociaux. Pour des griefs de « non-respect des standards de la communauté », sans que ceux-ci soient clairement définis, les réseaux sociaux peuvent ainsi supprimer des publications, décider d'eux-mêmes qu'une information est mensongère et ne doit pas être diffusée, suspendre provisoirement des comptes d'utilisateurs, ou même parfois les bannir définitivement.

L'absence de possibilité de recours et de droit à la défense, la censure de propos sur des bases discutables et la substitution à l'autorité judiciaire pour déterminer ce qu'il est licite ou non d'exprimer peut constituer autant d'éléments d'inquiétude pour quiconque entend défendre les idéaux démocratiques.

En France, des voix comme *Le Monde diplomatique* ou le site internet Acrimed ont analysé ce phénomène de censure de la part des réseaux sociaux et le danger représenté par un tel pouvoir. En effet, selon l'analyse qui en a été faite, il serait faux de percevoir les réseaux sociaux comme de simples services de communications ouverts équitablement à tous : ce sont les instruments de sociétés privées, désignées sous le terme de GAFAM, destinés à faire du profit par la publicité et l'exploitation des données communiquées par leurs utilisateurs. Pour maximiser leur audience, ils tendent à promouvoir les discours les plus en vogue, et à délaisser voire évacuer les voix ouvertement discordantes. Au nom de cette logique, les réseaux sociaux s'arrogent le droit de décider par eux-mêmes, sans possibilité de recours et de débat, quels points de vue peuvent être défendus, quelle information peut être contestée, quel dirigeant politique peut s'exprimer.

Cette situation constitue indéniablement un déni de démocratie dans un pays dans lequel la représentation nationale et le chef de l'État sont librement et régulièrement élus par les citoyens, et dans lequel la conscience politique des citoyens se construit tout aussi librement sur la base du débat d'idées et de la liberté d'expression.

Deuxième partie : La nécessité de pouvoir s'affranchir de leur influence

La démonstration de la menace pour la démocratie représentée par les réseaux sociaux au sein des démocraties libérales, comme la France ou les États-Unis, implique la nécessité pour les citoyens de s'émanciper d'une trop grande influence de leur part. Il serait en effet certainement vain d'attendre un retour à la liberté antérieure de la part des réseaux sociaux eux-mêmes, ou d'espérer que les différents exécutifs leur rappellent la nécessité du pluralisme démocratique et le nécessaire

monopole de l'autorité judiciaire (et les garanties induites pour le justiciable) en ce qui concerne la détermination de ce qu'il est licite ou non d'exprimer.

L'émancipation des réseaux sociaux n'implique pas forcément de supprimer ses comptes ou de restreindre drastiquement leur consultation. Il s'agit en réalité d'être conscient que les informations qui circulent sur ces réseaux sont filtrées selon une logique arbitraire pouvant aller jusqu'à la censure. Par voie de conséquence, le recul critique et le libre arbitre sont nécessaires, comme ils le sont d'ailleurs à l'endroit de n'importe quel média.

De même, en exerçant cet indispensable recul critique, les citoyens recouvreront une partie de la liberté de pensée. Ils pourront décider librement de quelle pensée est la plus juste et quelle information est la plus digne de crédit. De fait, il convient de conserver bien présent à l'esprit que le spectre des « fake news » est parfois brandi au nom d'intérêts politiques, et que la censure des opinions l'est pour les mêmes raisons. Dans le respect des principes démocratiques, la liberté d'expression doit en effet être pleinement reconnue et effective. Seule l'autorité judiciaire doit disposer d'un tel pouvoir de censure.

Pour se déterminer librement face aux réseaux sociaux, il est ainsi nécessaire d'observer un recul critique. Ce recul critique sera réalisé à l'aide de la culture générale, notamment grâce à la libre connaissance des différents courants d'idées et de l'apport de la culture historique. La lecture de livres reste le meilleur moyen pour pouvoir interpréter l'actualité et se déterminer dans ses choix politiques et électoraux. En effet, loin de l'instantanéité, de la virtualité et du caractère viral des informations communiquées sur les réseaux sociaux, le livre offre un espace de réflexion plus apaisé et davantage pluraliste. Il permet notamment la prise en compte du contexte historique et civilisationnel indispensable à une juste compréhension des faits d'actualité.

De même, il convient de s'informer de manière libre et pluraliste en consultant une large gamme de médias, et de ne pas se cantonner aux plus grandes chaînes d'information. Les médias étrangers peuvent également offrir des points de vue contrastés et intéressants.

En procédant ainsi, le citoyen pourra recouvrir une partie potentiellement perdue de sa liberté de pensée et de la construction pluraliste de sa vision politique, lesquelles demeurent indispensables à l'exercice de ses droits de citoyens au sein d'une démocratie.

Conclusion

Dans une période où les moyens d'influencer l'opinion n'ont jamais été aussi importants, il est primordial de recouvrer une liberté de pensée, de réflexion et d'expression. Tous ces éléments sont constitutifs du citoyen éclairé pouvant pleinement exercer ses droits civiques et politiques au sein d'une démocratie.

■ SUJET INÉDIT DE COMPOSITION N° 2

Sujet

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

Niveau de difficulté : ★ ★

Sujet : La vengeance peut-elle être juste ?

■ Analyse du sujet

La vengeance est la réparation d'une offense, d'un préjudice fait à soi-même, à sa famille ou à son clan, qui consiste à punir soi-même l'auteur par des actions de représailles ou par un comportement adéquat.

L'adjectif juste, dans le contexte du sujet, se dit d'une action qui, relativement à des règles de vie en société, doit correspondre à ce qui doit être correct, honnête, normal en vue de rétablir un équilibre qui a été rompu.

■ Problématique

Le sujet implique de donner son avis sur la question de savoir si l'exercice de la vengeance est juste ou non à travers le temps et au sein d'une société civilisée.

■ Construction du plan

Il est préférable de recourir à un plan se présentant sur une forme nuancée :

I. La vengeance peut être juste

II. La vengeance ne peut pas être juste

Corrigé

Introduction

Le devoir de vengeance a longtemps prévalu dans les sociétés archaïques ; il était le plus souvent lié au code de l'honneur, puis a évolué lentement vers des systèmes judiciaires contraignants mais qui libérèrent les hommes de leur devoir primitif.

Au travers de ce raccourci historique, il s'agit donc de se demander si la vengeance peut ou ne peut pas être juste dans une société civilisée.

Pour répondre à cette question, il conviendra d'envisager cette problématique sous l'angle de la rupture d'égalité créée par un préjudice auquel correspond un châtiment, pour terminer sur les conséquences liées à l'exercice de la vengeance. La vengeance considérée comme juste dans les sociétés archaïques fera l'objet de la première partie alors que la seconde montrera que cet exercice est largement dépassé, sinon formellement interdit dans les sociétés modernes.

Première partie : La vengeance peut être juste

Depuis que l'homme existe, il s'est trouvé confronté à son semblable, et de ses rapports avec lui sont nés des conflits qui se sont traduits dans les cas les plus graves par des meurtres ou par des outrages. Tout naturellement, la vengeance a été, sans conteste, la réponse la plus évidente à cet outrage.

La vengeance était ainsi la réponse à une mort, même accidentelle, à une blessure, à autant d'événements qui causaient une rupture d'égalité entre deux personnes. Elle a été la première forme de justice, la plus immédiate, car elle rétablissait l'équilibre qui avait été rompu. Cette vision simpliste de la justice était obligatoirement la règle dans les premiers rapports humains conscients et, dans les sociétés archaïques, la vengeance était la réponse qui rétablissait l'égalité après un outrage ou un meurtre.

La remise en ordre de l'équilibre et de l'égalité évitait la rancœur et la frustration. Ainsi la paix et la tranquillité auxquelles aspire tout être humain étaient-elles préservées. Aussi, dans les sociétés primitives, la vengeance était juste car elle apportait la compensation au préjudice causé, et la réponse à la violence par la violence a donc constitué la première réaction pour faire valoir son droit.

La vengeance apparaît ainsi comme une réponse spontanée à la violence sous le coup de sentiments de haine. Elle peut être immédiate, mais elle revêt alors un caractère de riposte. En général, elle est réfléchie et exécutée froidement à un moment choisi, comme pour marquer qu'elle est exécutée sous le sceau d'une certaine justice, afin de bien faire comprendre à l'auteur la portée de la sanction. De plus, dans ces sociétés primitives, la vengeance était aussi l'expression de l'agressivité inséparable des règles de l'honneur, car c'est bien celui-ci qu'il fallait défendre avant toute chose.

Parallèlement, dans l'exercice de la vengeance apparaît la première notion du châtiment que doit subir celui qui a troublé l'ordre des choses car, logiquement, tout crime mérite une punition, et la vengeance est un moyen simple et expéditif pour la concrétiser tout en sauvegardant son honneur, celui de sa famille ou de son clan.

La vengeance a ensuite évolué vers des formes légales qui se sont traduites par la loi du Talion puis par la vendetta. L'exercice de la vengeance a donc été peu à peu codifié dans les sociétés archaïques alors qu'il est ressenti dans les sociétés modernes comme un comportement antisocial réprimé par la loi. Ainsi, la loi du Talion constituait une première ébauche de la réglementation de la vendetta. Ensuite, elle a, entre autres, inspiré la législation hébraïque exprimée par la célèbre formule : « Œil pour œil, dent pour dent ». Pourtant, ce genre de vengeance a été vite remplacé par des compensations aux victimes ou par des amendes.

Quant aux vendettas qui sévirent jusqu'au XIX^e siècle dans quelques îles méditerranéennes, la vengeance d'une offense ou d'un meurtre se transmettait à tous les parents de la victime. L'outrage était donc collectif et n'importe qui dans la famille adverse devait en payer le prix. Cette aberration déclenchait une guerre sans fin entre deux familles qui se massacraient consciencieusement.

La vengeance a donc perduré jusqu'à l'époque moderne, se traduisant avec l'évolution de la société primitive par une codification telle que la loi du Talion qui a ensuite dévié vers la vendetta. En réalité, dans les sociétés primitives ou peu civilisées, la vengeance était la réponse, au premier degré, à une offense ou à un meurtre avec les risques que comportait une telle pratique.

Deuxième partie : La vengeance peut ne pas être juste

Désormais, la vengeance, en tant qu'instrument de justice légale, a totalement disparu, même si elle est restée gravée dans le cœur des hommes. En ce sens, chez certains jeunes et même chez certains adultes de la société actuelle, la vengeance subsiste et reste une réponse spontanée à la violence. Elle règne ainsi dans les quartiers défavorisés, chez les délinquants.

Celui qui se venge est sous le coup de la haine et ne peut donc faire preuve d'un esprit de véritable justice que, du reste, il ne reconnaît pas et exècre en tant qu'être asocial. Pourtant, il est impossible d'être à la fois juge et partie. Par conséquent, ce qui est juste, ce n'est pas la vengeance mais le châtement, qui suppose l'existence du droit et qui investit le juge afin qu'il prononce la sentence au regard de la loi.

La vengeance reste actuellement l'apanage des marginaux, des truands, alors que dans les sociétés modernes, la justice requiert des lois et des juges impartiaux. Aussi, se substituant à la vengeance, le système judiciaire instauré dans les sociétés modernes doit être en mesure d'assurer une véritable réparation en faveur des victimes. Pour cela, la règle de la justice est que la sanction soit proportionnelle à la faute afin de rétablir un équilibre qui a été rompu. En revanche, la vengeance accomplie par la victime peut être disproportionnée et souvent aveugle car elle ne laisse aucun droit à l'accusé.

Par ailleurs, l'action pour laquelle le pouvoir judiciaire exerce la justice est assurée dans la sérénité et l'objectivité en dehors de toute prise de position passionnelle ou sectaire. À cet effet, toutes les précautions sont prises afin que la justice soit rendue dans les meilleures conditions possible et qu'aucune des deux parties ne se trouve lésée, pour que l'équilibre soit rétabli.

La tâche est difficile pour trouver la voie de la sagesse qui apportera un jugement équitable et honnête. C'est dans ce but et afin d'éviter des dérives, des punitions expéditives et disproportionnées, que la société a mis en place un système judiciaire complexe qui permet idéalement de trouver une sanction équitable et proportionnelle à la faute. Cette sanction ne doit pas être remise en cause au risque de ranimer ce désir de vengeance qui sommeille chez tout individu.

Le risque est considérable car la vengeance ne constitue que l'expression d'une volonté particulière, celle de la victime, et comme elle n'est que violence, elle n'est pas reconnue par l'agresseur. Elle entraîne donc à nouveau une vengeance, et cela sans limite, comme dans la vendetta qui se transmet de génération en génération alors que les raisons initiales ont disparu des mémoires. Aussi, il est évident que si la justice est rendue d'une manière idéale, tout sentiment de haine, de passion, toute velléité de vengeance sont effacés.

La tâche de la justice est donc essentielle et primordiale dans une société moderne, et tout manquement de sa part est ressenti comme une profonde injustice. Aussi, afin de briser la chaîne de violence qui caractérise la vengeance, il est nécessaire que la société organise une justice sereine et efficace. C'est donc dans le but de lutter contre la nature agressive de l'homme victime d'un outrage ou meurtri dans sa chair que la société a organisé une justice chargée de trouver le châtement adéquat qui évitera l'escalade de la violence par l'intermédiaire de la vengeance.

Conclusion

Dictée par la haine ou par la défense d'un honneur outragé, la vengeance, première expression de la justice, s'est peu à peu codifiée avec la loi du Talion et la vendetta d'abord, pour se civiliser ensuite à travers les lois et les systèmes judiciaires chargés de les appliquer afin de rétablir un équilibre ou une égalité rompu par une faute envers autrui.

En effet, il serait désormais impossible d'admettre la vengeance comme moyen de justice. Il est pourtant parfois difficile et pénible pour les victimes de laisser opérer la loi avec son système de justice, souvent lourd et lent, qui repose, d'une part, sur la médiation du juge et, d'autre part, sur la reconnaissance d'un certain nombre de droits en faveur de l'accusé : défenseur, jugement dans la sérénité, tribunal impartial et indépendant. À l'opposé, la vengeance, sommaire et expéditive, ne remplit aucune de ces conditions et ne peut pas être érigée en instrument de justice.

■ SUJET INÉDIT DE COMPOSITION N° 3

Sujet

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

Niveau de difficulté : ★★

Sujet : Les soins pour tous : quelle réalité aujourd'hui ?

■ Analyse du sujet

L'ensemble des termes du sujet ne pose pas de difficulté particulière de compréhension.

Le sujet porte sur la France contemporaine. Il ne serait pas souhaitable de s'attacher aux exemples étrangers ou de reprendre des rappels historiques, sauf à titre de simple illustration.

■ Problématique

Le sujet n'implique pas de réponse argumentée par oui ou par non à une question. Il s'agit plutôt de fournir une réflexion nourrie pour décrire une réalité. Cette réalité est celle de l'accès aux soins dans la France d'aujourd'hui.

Le candidat doit donc s'interroger sur la réalisation, effective ou non, de l'accès aux soins de nos jours en France.

■ Construction du plan

Au regard de la problématique induite par le sujet, le plan sera le suivant :

- I. Les efforts entrepris pour garantir les soins pour tous
- II. Les éléments empêchant la réalisation des soins pour tous

Corrigé

Introduction

Si l'on a coutume, lors des vœux de nouvel an, de considérer que la santé personnelle est la chose la plus précieuse, la santé publique a elle aussi un prix. Elle devient en France un enjeu majeur de communication politique et un axe central des politiques publiques.

Depuis la fin des Trente Glorieuses, les gouvernements successifs tentent de juguler le déficit chronique des comptes sociaux afin de garantir l'accès aux soins pour l'ensemble de la population.

Si de nombreux efforts sont entrepris afin d'atteindre cet objectif, il n'en demeure pas moins que sa concrétisation paraît réellement utopique dans la France d'aujourd'hui.

Première partie : Les efforts entrepris pour garantir les soins pour tous

Le droit à la santé pour tous est en France un principe à valeur constitutionnelle. Il a en effet été intégré au préambule de la Constitution de 1946. Ce texte est contemporain de la création de la Sécurité sociale. Celle-ci entendait, au nom de la solidarité nationale, assurer collectivement contre la maladie en prenant en charge les soins.

L'assurance maladie a ainsi été élaborée selon un principe général d'universalité des bénéficiaires et des pathologies couvertes. Dès son origine, la volonté a été de rembourser totalement les soins pour l'ensemble des bénéficiaires. Cette politique s'inscrit dans le cadre plus général de la mise en place de l'État providence en France. Les travailleurs, en contrepartie de leur effort pour la croissance économique et la reconstruction du pays, sont protégés avec leur famille des différents accidents de la santé qui pourraient les affecter.

À partir des années 1970, la crise économique a fait son apparition, à la suite notamment des deux chocs pétroliers. La période des Trente Glorieuses a vu son terme arriver. Le chômage de masse, structurel et prolongé, a fait son apparition. Pour autant, les gouvernements français successifs ont cherché à maintenir l'universalité des soins. De manière plus récente, la couverture maladie universelle (CMU) témoigne de la permanence de cette volonté des différents exécutifs.

Deuxième partie : Les éléments empêchant la réalisation des soins pour tous

Pour autant, pour généreux qu'il soit dans ses principes, ce tableau souffre à l'évidence de dysfonctionnements préoccupants. Sur le plan comptable, l'assurance maladie est en déficit

constant depuis une quarantaine d'années. Les cotisants sont moins nombreux, en raison du chômage de masse et du ralentissement de l'activité économique. Les dépenses, quant à elles, sont en progression continue. La médecine de pointe a un coût non négligeable, à la fois dans ses équipements, ses médicaments, ses infrastructures et ses personnels. De même, l'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation du nombre de personnes âgées ont également pour conséquence la hausse des dépenses de santé.

De manière inéluctable, des médicaments ou des soins ne sont plus remboursés, des établissements hospitaliers ou des maternités sont amenés à fermer, l'hôpital public est délaissé par les patients pouvant supporter le coût de soins privés, le recours à des mutuelles devient quasiment obligatoire, les lunettes et les soins dentaires ne sont quasiment plus remboursés... Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle témoigne de la réalité d'une « médecine à deux vitesses » dans la France d'aujourd'hui.

Si l'on se penche plus finement sur la question, il s'agit moins de la médecine des riches face à celle des pauvres que de celle des grandes métropoles face aux déserts médicaux. Dans les grandes métropoles, les indigents ont toujours le recours des hôpitaux publics, gratuits et souvent d'excellente qualité. Les personnes aisées ont le choix de praticiens variés et de cliniques privées. En revanche, dans les déserts médicaux ou les petites villes, l'offre médicale est de plus en plus raréfiée. Les rares hôpitaux ne fonctionnent plus que grâce à des médecins étrangers et il existe de moins en moins de médecins de campagne et de spécialistes disponibles. Ce phénomène accentue l'exclusion de ces territoires.

Enfin, face à la maladie, la question du remboursement des soins est loin d'être la seule. Il existe également, notamment pour les personnes âgées ou handicapées, la nécessité d'un accompagnement paramédical ou social. Or, cet accompagnement n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale.

Conclusion

L'objectif louable des ordonnances ayant créé la Sécurité sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a été battu en brèche par les profonds changements économiques et sociaux. La permanence de la crise économique et la hausse continue des dépenses de santé ont eu raison des soins pour tous.

À l'instar de l'éducation ou de la sécurité, bien souvent, la santé a un coût qui finit par la réserver aux mieux lotis sur le plan financier.

■ SUJET INÉDIT DE COMPOSITION N° 4

Sujet

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

Niveau de difficulté : ★ ★

Sujet : Être parent, que représente cela pour vous ?

■ Analyse du sujet

Le sujet implique de donner un avis personnel sur la parentalité (la paternité ou la maternité).

■ Problématique

Le sujet demande donc de s'interroger sur le rôle d'un parent, tant du point de vue de l'éducation d'un enfant que des exigences propres à une vie en société.

■ Construction du plan

Il est préférable de recourir à un plan se présentant sur une forme nuancée :

I. L'affection parentale

II. Les devoirs parentaux

Corrigé

Introduction

Arrivé à l'âge adulte, chacun imagine quelle place pourrait être la sienne au sein de la société. Chacun peut rêver à son couple ou à son métier. Mais le plus difficile à entrevoir reste certainement le rôle de parent.

Que l'on soit soi-même parent ou que l'on soit appelé à le devenir, tout le monde semble avoir une idée, même très abstraite, de la parentalité. Cette idée, conjuguée naturellement à l'expérience, conditionnera une grande partie de l'éducation de l'enfant.

La parentalité semble ainsi recouvrir à la fois une grande part d'affectif et impliquer un certain nombre de devoirs à l'égard de l'enfant.

Première partie : L'affection parentale

La venue d'un enfant au sein d'un couple est, le plus souvent, la résultante d'un choix fondé sur un amour mutuel. Il est naturel que l'on retrouve cette large dimension affective dans la parentalité. Cette affection parentale joue un rôle important dans la construction du destin de l'enfant, tout en tenant compte des exigences de la vie en société.

La venue d'un enfant au sein d'un couple est naturellement un moment de joie. La transmission de la vie est un épanouissement affectif mutuel. L'enfant qui naît est immédiatement pris en charge par des parents lui donnant leur amour. Cet amour, présent dès sa conception, conditionnera une grande partie du destin de l'enfant. L'épanouissement affectif d'un enfant, ou son absence d'épanouissement, influence indiscutablement son avenir.

L'enfant vient au monde au sein d'un foyer. Composé traditionnellement de parents, d'éventuels frères et sœurs, ce foyer est le lieu de vie essentiel de l'enfant, l'endroit au sein duquel celui-ci est éduqué, socialisé, et s'épanouit affectivement. Sans entrer dans un débat sur la justesse des thèses psychanalytiques, il reste indéniable que l'affection parentale reçue dès l'enfance conditionne amplement le destin de chacun. Pour autant, l'affection parentale tient compte des exigences de la vie en société.

Le rôle essentiel de l'éducation est de permettre à l'enfant de trouver une place dans la société, ce qui suppose de le conduire vers son autonomie. Cette autonomie se prépare également sur

le plan affectif. L'émancipation affective est certainement un moment difficile à passer pour le parent et l'enfant. Quitter le foyer familial, trouver ailleurs plutôt qu'exclusivement dans la cellule familiale son épanouissement affectif reste une étape essentielle dans la maturation de l'individu. Aussi, les parents ont un grand rôle à jouer dans cette indispensable émancipation affective de leurs enfants.

Pour autant, l'émancipation affective des enfants, jointe à celle des parents, trouve certaines limites posées par la loi et la morale. Le Code civil précise dans un de ces articles : « À tout âge, l'enfant doit honneur et respect à ses parents. » De même, le devoir de secours matériel, appelé aussi « obligation alimentaire », joue pour les parents à l'égard de leurs enfants, comme pour l'inverse.

Si l'épanouissement personnel de l'individu semble impliquer son émancipation affective de ses parents, il ne faut pas oublier le maintien d'un certain nombre de devoirs réciproques. Fondée sur l'amour, la parentalité conditionne ainsi une grande part de l'épanouissement affectif de l'enfant devenu adulte. De même, le respect des devoirs liés à la parentalité influencera le destin de l'enfant.

Deuxième partie : Les devoirs parentaux

Transmettre une éducation et des valeurs, donner des repères identitaires et spirituels font partie des devoirs parentaux. Les parents ont pour vocation de tenter de donner le meilleur avenir à leur enfant. Cet avenir se construit, en grande partie, grâce à l'éducation reçue et à la place donnée dans la famille.

Si l'école doit, en principe, donner une instruction, le rôle des parents est de transmettre une éducation. Les connaissances pratiques sont certes aussi relayées par les parents, mais leur mission est plus large. De fait, l'éducation implique à la fois la transmission de valeurs morales, de règles de vie en société, de repères identitaires et spirituels. L'enfant n'est pas un être isolé, mais un élément d'un pays qui a une histoire, des valeurs, une identité, et peut-être même une vocation.

De la même façon, les devoirs parentaux semblent impliquer de faire prendre conscience à l'enfant qu'il est un maillon d'une chaîne familiale. Frères et sœurs, grands-parents, oncles et tantes, cousins et cousines ont un rôle à jouer dans l'épanouissement affectif et éducatif de l'enfant. Il appartient aux parents de faire prendre conscience à l'enfant de cette lignée familiale.

La construction du meilleur avenir possible implique donc la conscience pour les parents de leur rôle en matière d'éducation et de transmission de repères pour l'enfant, qu'il s'agisse de repères familiaux, spirituels ou identitaires.

La parentalité est également indissociable du respect d'exigences liées à la vie en société. Ces exigences portent sur la scolarité des enfants et sur la transmission de règles de vie. Trop de parents paraissent oublier qu'ils sont également pour partie acteurs du système scolaire. Ils sont responsables du suivi des études de leurs enfants, de leur orientation. En outre, l'école ne saurait être considérée comme le seul vecteur de transmission du savoir au sein de la société. Les parents ont une grande place à tenir dans ce domaine, notamment dans la transmission des connaissances pratiques et de la culture.

L'éducation peut, à grands traits, se résumer comme étant la transmission des valeurs. Mais il ne faut pas oublier la finalité de ces mêmes valeurs : celle de permettre la vie en société par le respect de certaines règles. Aussi, l'équilibre social implique que les parents jouent pleinement leur rôle en faisant prendre conscience à leurs enfants de la nécessité de respecter des règles sociales et du caractère indispensable de la notion d'autorité.

Ainsi, le respect du rôle des parents est une des conditions mêmes de l'équilibre social. Il leur faut notamment transmettre des règles de vie et faire accepter la notion d'autorité. Malgré l'extraordinaire extension des activités de l'État au cours du xx^e siècle, il reste indéniable que l'avenir d'une société et le destin individuel d'un enfant reposent en grande partie sur l'implication fidèle des parents dans leurs devoirs.

Conclusion

Il y a un siècle, Charles Péguy écrivait : « Le père de famille est le dernier aventurier du monde moderne. » En donnant la vie, le parent s'engage dans un chemin exigeant, marqué par d'importantes contraintes, mais aussi enrichi de profondes joies.

Cette parentalité fidèle, exigeante, mais aussi joyeuse, reste l'une des conditions premières de la survie d'un pays et d'une civilisation.